



**Rapport d'étape portant sur
la vérification de l'Étape D –
*Analyse de la qualité des
soumissions Tour # 1* du
processus de sélection de
la solution d'affaires et des
services professionnels
pour la suite de progiciels
de gestion intégrés**

**Comité de vérification et de la
performance/comité des
technologies de l'information**

**Société de l'assurance
automobile du Québec**

21 juillet 2016

Le 21 juillet 2016

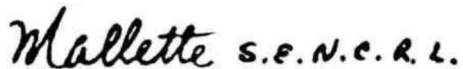
Au comité de vérification et de la performance/comité des technologies de l'information,

Vous trouverez ci-joint le rapport d'étape portant sur l'audit du respect par la Société de l'assurance automobile du Québec (Société ou SAAQ) des principes d'équité et de transparence dans la mise en œuvre de l'*Étape D – Analyse de la qualité des soumissions Tour # 1* du processus de sélection de la solution d'affaires et des services professionnels pour la suite de progiciels de gestion intégrés.

Le présent rapport contient de l'information sur l'étape auditée du processus de sélection, un rappel des responsabilités du comité de vérification et de la performance/comité des technologies de l'information, de la direction de la Société et de l'auditeur indépendant du processus de sélection, ainsi que des renseignements sur la portée et les conclusions à ce jour de nos travaux d'audit pour cette étape.

Nous serons heureux de discuter de toute question relative aux éléments de ce rapport et de vous fournir tous les renseignements supplémentaires dont vous pourriez avoir besoin afin de vous acquitter de vos responsabilités de régie. Vous pouvez être assuré de notre collaboration et nous sommes à votre disposition pour toute consultation.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

1. Portée de l'audit de l'Étape D

Ce rapport d'étape porte uniquement sur la vérification du respect des principes d'équité et de transparence dans la mise en œuvre de l'*Étape D – Analyse de la qualité des soumissions Tour # 1* du processus de sélection de la solution d'affaires et des services professionnels pour la suite de progiciels de gestion intégrés (ci-après nommé « le processus de sélection »).

L'*Étape D – Analyse de la qualité des soumissions Tour # 1* consiste à l'analyse :

- De la qualité des soumissions concernant les éléments essentiels quant :
 - au degré d'adéquation de la solution proposée avec les besoins de la Société, incluant la capacité de celle-ci à rencontrer les orientations d'architecture d'entreprise,
 - aux propositions de l'alliance sur les sujets technologiques;
- De la qualité des services professionnels proposés en lien avec l'approche de réalisation;
- De la qualité commerciale, soit :
 - la composition de l'alliance et sa capacité à fonctionner selon les modalités établies par la Société,
 - la santé financière de l'alliance,
 - la vision à moyen et long termes quant à la pérennité de l'alliance et de la solution d'affaires proposée.

2. Responsabilités

2.1 Responsabilités du comité de vérification et de la performance/ comité des technologies de l'information de la SAAQ

- Manifester son engagement en matière d'intégrité et d'éthique lors de l'établissement et du déroulement du processus de sélection;
- Surveiller l'environnement de contrôle et le processus de sélection et en encourager l'amélioration continue;
- S'assurer que la direction maintienne des contrôles internes adéquats permettant d'atténuer les risques reliés au processus de sélection et assurant le respect des règles et principes d'équité et de transparence;
- Examiner le plan d'audit et s'assurer que les travaux des auditeurs sont conformes aux attentes;
- Communiquer à l'auditeur indépendant son interprétation d'un écart significatif dans le contexte du processus de sélection;
- Examiner les rapports d'étapes découlant des travaux de l'auditeur indépendant;

- Discuter avec l'auditeur indépendant de problèmes connus ou probables dans le processus de sélection pouvant avoir un impact sur le respect des principes d'équité et de transparence;
- Communiquer à l'auditeur indépendant tout cas de non-respect connu ou soupçonné aux principes d'équité et de transparence ou tout cas de fraude réelle ou soupçonnée ainsi que tout acte illégal ou susceptible de l'être liés au processus de sélection;
- Adopter le rapport d'audit.

2.2 Responsabilités de la direction

- Manifester son engagement en matière d'intégrité et d'éthique lors de l'établissement et du déroulement du processus de sélection;
- Répertorier et appliquer les lois et règlements qui concernent le processus de sélection, et discuter avec les auditeurs concernant leur respect;
- Définir les principes d'équité et de transparence applicables au processus de sélection;
- Évaluer les risques liés au processus de sélection et mettre en œuvre des contrôles efficaces pour ramener les risques à un niveau acceptable;
- Mettre en place les activités de contrôle par le biais de règles et de mécanismes qui mettent en œuvre ces règles;
- S'assurer que le processus de sélection est conforme aux critères définis dans les règles et mécanismes l'encadrant;
- Documenter au besoin les interprétations des règles et mécanismes;
- Discuter avec l'auditeur indépendant des problèmes connus ou probables dans le processus de sélection et communiquer à l'auditeur indépendant tout cas de non-respect connu ou soupçonné aux principes d'équité et de transparence ou tout cas de fraude réelle ou soupçonnée ainsi que tout acte illégal ou susceptible de l'être;
- S'assurer de la prise en compte des constatations et de la mise en œuvre des recommandations découlant des travaux de l'audit interne et des travaux de l'auditeur indépendant portant sur le processus de sélection;
- Donner accès aux auditeurs à toute l'information pertinente pour l'audit de même qu'aux personnes susceptibles de leur fournir des renseignements pertinents dans le cadre de leur travail.

2.3 Responsabilités de l'auditeur indépendant

- Être indépendant et confirmer son indépendance conformément aux exigences professionnelles de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec;
- Exécuter l'audit conformément aux normes relatives aux missions de certification énoncées dans le Manuel de CPA Canada – Certification;
- Évaluer les risques que le processus de sélection ne soit pas réalisé de façon équitable et transparente pour les alliances;
- Communiquer ouvertement avec la direction de la gestion et de la conformité contractuelles, le responsable de l'observation des règles contractuelles, la direction générale et le comité de vérification et de la performance/comité des technologies de l'information de la Société, ainsi qu'avec le Secrétariat du Conseil du trésor;
- Faire preuve, tout au long de l'audit, d'esprit critique;
- Procéder au contrôle, par sondages, des éléments probants permettant de conclure sur l'objectif et les critères d'audit;
- Exprimer, en s'appuyant sur les résultats de l'audit, une opinion sur le respect des principes d'équité et de transparence dans le cadre du processus de sélection. Émettre un rapport de l'auditeur indépendant pour lequel il n'existera aucune restriction quant à la diffusion et la distribution.

3. Sommaire de notre travail d'audit

Vous trouverez dans le tableau suivant un résumé des critères utilisés et des principales procédures d'audit qui ont été mises en œuvre à ce jour pour évaluer le respect par la Société des principes d'équité et de transparence dans la mise en œuvre de l'Étape D – Analyse de la qualité des soumissions Tour # 1.

Critères généraux et critères spécifiques applicables à l'Étape D – Analyse de la qualité des soumissions Tour # 1 ¹	Principales procédures d'audit
1. La Société démontre son engagement en faveur des principes d'équité et de transparence dans le processus de sélection 2. Le conseil d'administration et la direction surveillent la mise en place et le bon fonctionnement des contrôles internes assurant le respect des principes d'équité et de transparence dans le processus de sélection 3. Le conseil d'administration et la direction surveillent la mise en place et le bon fonctionnement des contrôles internes permettant de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires lors de l'établissement et de l'exécution du processus de sélection	Prise de connaissance du CT dérogatoire, des communications avec le Secrétariat du Conseil du trésor, de l'appel d'offres et de la structure de gouvernance, des procédures, formations, directives internes, lois et règlements pertinents au processus de sélection Discussions avec la direction de la gestion et de la conformité contractuelles, le responsable de l'observation des règles contractuelles, la direction générale et le comité de vérification et de la performance/comité des technologies de l'information de la Société Prise de connaissance des travaux effectués par l'audit interne

¹ Les numéros des critères mentionnés dans ce tableau font référence à ceux apparaissant au plan d'audit.

4. Aucune alliance n'est rejetée pour des causes injustifiées 5. Aucune alliance n'est retenue bien qu'elle ne rencontre pas les divers critères afin de garder un certain niveau de compétition 6. La Société communique aux ressources impliquées dans le processus de sélection les informations nécessaires à son bon fonctionnement et au respect des principes d'équité et de transparence 7. L'accès aux documents et informations pouvant influencer le caractère équitable et transparent du processus de sélection est restreint aux seules personnes ayant droit et besoin de savoir, et celles-ci sont sensibilisées au caractère hautement confidentiel de ces documents et informations 8. Le contenu, la forme et le moment des communications avec les alliances assurent l'équité dans le traitement des alliances et la transparence dans les communications 9. Les membres du comité de sélection, des comités aviseurs et du groupe d'intégration sont indépendants et comprennent bien leurs responsabilités tout au long du processus 10. Les membres du comité de sélection ne sont pas influencés par le personnel de la Société dans le cadre du processus 15. L'évaluation de la qualité des soumissions est effectuée de manière uniforme et objective pour toutes les alliances 16. Les alliances n'atteignant pas la note de passage n'ont réellement pas réussi à démontrer que leur solution a les qualités requises 17. Les alliances respectent les mêmes directives et procédures lors de la présentation des soumissions 18. Les évaluations effectuées par le comité de sélection et les comités aviseurs respectent la relativité des critères et besoins identifiés dans l'appel d'offres 19. Aucune information privilégiée n'est transmise aux alliances lors de la présentation des soumissions 22. Les notes de qualité octroyées par le comité de sélection ont fait l'objet de consensus entre les membres, après avoir dûment considéré les évaluations des comités aviseurs et les évaluations individuelles des membres du comité de sélection, analysé les raisons des écarts d'évaluation significatifs et documenté les fondements de la décision ayant mené au consensus	Prise de connaissance des informations significatives communiquées aux personnes impliquées dans le processus de sélection Analyse de la composition des divers comités Validation de l'indépendance et de la compétence des membres des divers comités, sur base de sondages pour les comités aviseurs et les groupes d'intégration, et à 100 % pour le comité de sélection Validation, sur base de sondages, des engagements solennels signés par le personnel de la Société impliqué dans le processus de sélection et les membres externes du comité de sélection Validation des mesures prises par la Société afin de s'assurer de la confidentialité de l'information détenue par ses employés Prise de connaissance du contenu, de la forme et du moment des communications avec les alliances afin de s'assurer de l'équité du traitement des alliances et de la transparence dans les communications Validation des mesures de protection en cas de roulement du personnel au sein des comités aviseurs et de sélection Analyse des justifications du rejet d'alliances (aucune alliance rejetée à l'Étape D) Validation des procédures en place et des outils de travail de la Société permettant de s'assurer de l'intégrité des offres de service lors du découpage et de leur distribution aux évaluateurs Réalisation d'entrevues individuelles avec les membres du comité de sélection Lecture des procès-verbaux du conseil d'administration, du comité de vérification et de la performance/comité des technologies de l'information et du comité de sélection Assistance, sur base de sondages, aux réunions des comités aviseurs et des groupes d'intégration en fonction de leurs risques individuels Assistance aux réunions du comité de sélection et prise de connaissance des rapports des secrétaires du comité Validation de la bonne compréhension des critères d'évaluation par les membres des comités et de leur application uniforme Prise de connaissance des outils d'évaluation de qualité des comités Assistance aux présentations des soumissions par les alliances
--	---

	Validation de l'absence de divulgation d'information privilégiée à une alliance lors des présentations des soumissions et de l'absence de privilège inéquitable accordé à une alliance Validation de la présence des mêmes représentants de la Société à chacune des présentations des soumissions Observation de l'application uniforme des directives et procédures pour la présentation des alliances Validation de la répartition des responsabilités d'évaluation des membres des comités pour assurer une évaluation uniforme des diverses soumissions (les mêmes personnes évaluent chacun des critères pour les trois alliances) Analyse des comptes-rendus des comités aviseurs et des groupes d'intégration en fonction des risques inhérents aux sujets à l'ordre du jour Validation du respect des critères et des pondérations définis dans l'appel d'offres dans l'évaluation de la qualité des soumissions Validation de la compilation de la note de qualité des comités aviseurs Validation de la compilation de la note de qualité du comité de sélection Analyse du traitement, par le comité de sélection, des écarts entre les notes de qualité déterminées par les comités aviseurs et celles déterminées individuellement par les membres du comité de sélection Analyse de la documentation à l'appui des décisions du comité de sélection en regard des notes de qualité pour les critères jugés significatifs par leur niveau de pondération sur la note globale ou par leur caractère sensible dû à tout autre facteur quantitatif ou qualitatif
--	---

À la suite des travaux effectués par la Société à l'Étape D, les trois alliances ont obtenu une note de plus de 70 % et passent donc à l'étape suivante, soit l'*Étape E – Analyse de la qualité des soumissions Tour # 2*.

4. Conclusion

Sous réserve de l'achèvement de nos entretiens avec le comité de vérification et de la performance/comité des technologies de l'information, nous n'avons rien relevé, en date du 21 juillet 2016, qui nous porte à croire que les principes d'équité et de transparence à l'égard des alliances n'ont pas été respectés dans tous leurs aspects significatifs à l'*Étape D – Analyse de la qualité des soumissions Tour # 1*.